

➤ **Présents** : Rectrice, Secrétaire générale, Chef de cabinet, DASEN des 5 départements, secrétaire générale DRH, secrétaire général SGA, chefs de service. OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

➤ **Déclarations liminaires** : FSU / UNSA / SNALC / FO /SUD.

➤ **Réactions de l'administration** :

- Sur l'enquête « **absentéisme pendant le ramadan** », Mme la Rectrice tient à lever toute ambiguïté sur ce qui a été médiatisé. Elle a été alertée tout de suite de la démarche, venue des services territoriaux, et a immédiatement annulé cette demande. Il est en effet hors de question de faire ce type d'enquête, cela est contraire au cadre de l'école laïque et républicaine et il ne faut pas stigmatiser une quelconque religion. Elle a condamné immédiatement cette initiative , et a veillé à ce que la commande soit annulée dans les 24h.
- Sur le **Pacte**, Mme la rectrice indique que la partie socle a été accrue suite à la demande des OS (2 milliards d'euros). L'ancienneté sera mieux prise en compte dans le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle, ce qui satisfait la demande de certaines OS. ISOE et ISAE sont désormais au même niveau ; 2550 euros par an.
Concernant l'enjeu de l'attractivité, sont annoncés 2000 euros nets pour les débuts de carrière, L'extension de la prime d'attractivité pour les stagiaires, et un taux de promotion améliorés à la HC et CEX.
La partie conditionnelle du pacte vient en complément, avec 1 milliard supplémentaire, pour mieux reconnaître l'engagement des prof, cpe, psyen et profs doc.... Il est question de clarifier les missions dans un document unique (sur la base du volontariat) pour ceux voudront effectuer des remplacements de courte durée (à hauteur de 18h). Il est précisé que si un enseignant ayant signé un pacte de 18h fait au final 24 h, il aura le pacte + 6heures supplémentaires ; s'il ne fait que 6h il sera payé en HSE pour ces 6 heures (il n'est donc pas nécessaire de signer un pacte pour assurer des missions ponctuelles de RCD).
Le dispositif Devoirs faits est maintenu en dehors du pacte. Les chefs d'établissements recevront donc plusieurs enveloppes, dans le cadre du pacte mais aussi hors pacte, avec des recommandations indicatives quant à leur utilisation.
- Sur la voie professionnelle, la ministre déléguée du travail a reçu les OS , et leur avis (ainsi que celui de certaines associations de parents) a été pris en compte. Ainsi, l'idée de monter de 50 % les périodes de stage n'a pas été retenue en l'état. La même durée en 2nde et en 1^{re} est maintenue, avec possibilité d'augmenter de 2 semaines en Tle bac pro, pour ceux qui veulent s'insérer dans la vie active. Au contraire, ceux qui veulent aller en post bac, recevront un enseignement de renforcement pendant 4 semaines.
Le pacte sera plus important pour les PLP, afin de prendre en compte leur accompagnement auprès des entreprises. Il y aura de la souplesse, pour différencier les missions liées aux périodes de stage. Concernant les ouvertures et fermetures de filières, l'administration est en attente de retours du ministère, mais travaille déjà sur des métiers qui évoluent et des compétences qui se développent. Les

ouvertures de classes se feront sur la base de projections et d'indicateurs pluriels (attractivité etc). A Montpellier plus d'ouvertures que de fermetures sont prévues.

1ER THEME : REGLEMENT INTERIEUR DU CSA ACADEMIQUE

Suite aux discussions menées en groupe de travail, le OS se prononcent sur le projet de règlement intérieur.

Vote : Contre → SUD / Abstention → SNALC / POUR → FO, FSU, UNSA.

2E THEME : AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'UTILISATION DES CREDITS

L'administration propose le report des crédits qui n'avaient pas été utilisés l'an dernier. Objectif : faire des recrutements (provisaires) avec des contrats d'un an (jusqu'au 31 août). Le SNALC a insisté pour que les néo-contractuels ainsi recrutés se voient offrir deux contrats successifs : un du 15 juin au 31 août (temps de formation), suivi d'un contrat plein du 1er septembre au 31 août suivant. Valable aussi bien pour le premier que pour le second degré. Un point d'étape sera présenté au 15 juin, pour l'heure il est prévu de prioriser les recrutements remplacement premier degré, mais aussi les vies scolaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- La politique de lutte contre toute forme de discrimination fait partie de la priorité de l'académie ; harcèlement, discriminations en général (dont les LGBTQI)..., l'académie dispose d'un pôle valeur en action.
- PRIMES REP/REP+ des AED et des AESH : des problèmes de mise en paiement se sont présentés pour certains AESH (217 AESH sont concernés par la prime REP+, 293 par la REP). Pas de soucis pour les AED en revanche. Pour les AESH en HT2, la mise en paiement a été faite par les lycées mutualisateurs. Pour les T2, ce sera fait sur la paie de mai.
- Pour les frais de déplacement des AESH, la circulaire sur Accolade manque de visibilité ; l'académie va améliorer l'information
- 2300 à 2600 AESH vont être CDIsés en septembre dans notre académie.

